

# Propriétaire occupant : Vous souhaitez adapter votre logement pour y rester le plus longtemps possible ?



Aides financières



Visite à domicile



Conseils techniques

La **Ville de Montbard** et ses partenaires vous accompagnent dans votre projet grâce à l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain**



Difficultés à monter les escaliers, à entrer dans la baignoire ou à vous déplacer dans votre logement, le **dispositif « Habiter Facile »** permet de financer les travaux de maintien à domicile pour faire face aux aléas de la vie et anticiper les difficultés liées au vieillissement (handicap, perte de mobilité).

Si vous avez un projet d'**adaptation** de votre résidence principale, vous pouvez bénéficier d'aides de l'Anah, de la Ville de Montbard, du Conseil Départemental et d'autres financeurs (*sous conditions*).

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les **propriétaires occupants** de leur logement à titre de résidence principale, **sous conditions de ressources** (plafonds définis par l'Anah).

## POUR QUELS TRAVAUX ?

- Installation de **monte-escaliers** et **rampes/mains courantes** ;
- Installation d'une **douche et siège adapté** ;
- Mise en place de **barres d'appui** ;
- Remplacement des **WC** ;
- Reprise de **cheminement** et différences de niveaux ;
- Changement de **fenêtres/portes** et élargissement d'encadrures de portes ;
- ...

## QUELLES CONDITIONS ?

- Le logement doit être **construit depuis 2 ans ou plus** ;
- Le propriétaire ne doit pas avoir bénéficié d'un **Prêt à Taux Zéro** pour l'accession à la propriété depuis 5 ans ;
- Le logement doit être occupé à titre de **résidence principale** ;
- Travaux réalisés par des **professionnels du bâtiment** ;
- Le propriétaire doit **occuper le logement pendant 3 ans** après la fin des travaux (condition étudiée au cas par cas) ;



**Attendre la validation de l'ensemble des financeurs pour commencer les travaux.**

## EXEMPLE DE PROJET

Monsieur et Madame J., propriétaires aux revenus modestes, habitent un appartement et rencontrent des **difficultés pour utiliser leur salle de bain** équipée d'une baignoire. Ils appellent l'association SOLIHA, dont le technicien se rend à leur domicile pour **évaluer leur besoin** et proposer des **travaux adaptés** à la situation.

### TRAVAUX PRÉCONISÉS PAR LE TECHNICIEN SOLIHA :

- Remplacement de la baignoire par une **douche à l'italienne avec un receveur extra-plat** ;
- Installation de **barres d'appui** ;
- Installation d'un **siège** dans la nouvelle douche.

**Montant des travaux : 9 097 € HT soit 10 007 € TTC**

### SUBVENTIONS ACCORDÉES :

 Agence nationale de l'habitat Anah	 MONTBARD Cité de Buffon	 Carsat Retraite & Santé au travail	<b>Total des aides</b>
<b>4 093 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>7 593 €</b>

**76%**  
du montant  
des travaux  
pris en charge

**2 413 €\*** de reste à charge pour Mr et Mme J.

\*possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôts.



L'aménagement d'une salle de bain ou l'installation d'un monte-escaliers permettent d'adapter le logement et faire face à la perte de mobilité.



## QU'EST-CE-QU'UNE OPAH-RU ?

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Renouvellement Urbain**, est un dispositif d'aides visant à encourager la **restauration des logements privés et l'amélioration de leur confort**.

Fondée sur un contrat entre différents partenaires publics (Ville de Montbard, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Agence Nationale de l'Habitat), elle offre aux propriétaires occupants et bailleurs l'opportunité de bénéficier :

- **De subventions des financeurs** publics (ANAH, Conseil Départemental) et privés (caisses de retraites principales et complémentaires notamment) se cumulant avec les propres subventions de la Ville de Montbard, en matière de rénovation énergétique, adaptation des logements et rénovation de logements locatifs.
- **D'un accompagnement technique et administratif complet et gratuit**, allant de la visite à domicile à l'envoi des dossiers de demande de subvention, voire au préfinancement des travaux, par le chargé de projets Petites Villes de Demain et par l'association SOLIHA mandatée par la Ville de Montbard.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Ville de Montbard**

**Chargé de Projets Petites Villes de Demain**

**03 80 92 01 34 - [contactpvd@montbard.fr](mailto:contactpvd@montbard.fr)**

*Rendez-vous conseillé*

**SOLIHA**

**03 81 81 23 33 - [contact.cotedor@solihha.fr](mailto:contact.cotedor@solihha.fr)**

Permanence tous les **2ème mercredis du mois de 14h00 à 17h30**- Salle Louis Defer à l'Hôtel de Ville (*jusqu'au 11/10/2023 inclus, les permanences auront lieu salle W.Rousseau, 2 rue d'Abrantès, face à la mairie temporaire*).

Plus d'informations sur [www.montbard.fr](http://www.montbard.fr) - onglet « Se loger »